

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

Délibération n°2026.02.028

Convention 2025-2028 pour le développement de la médiation sociale dans l'espace public : avenant n°2

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 janvier 2026

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **56**

Nombre de pouvoirs: **9**

Nombre d'excusés: **4**

Nombre d'élus intéressés : **6**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Jean-Claude COURARI, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Catherine REVEL à François ELIE,

Excusé(s): Frédéric CROS, Fabienne GODICHAUD, Sandrine JOUINEAU, Jean-Philippe POUSSET,

Elus intéressé(s): Hélène GINGAST, Annie MARC, Mireille RIOU, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Zalissa ZOUGRANA, Zahra SEMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.028**

Rapporteur : Madame MOUFFLET

**CONVENTION 2025-2028 POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MEDIATION SOCIALE
DANS L'ESPACE PUBLIC : AVENANT N°2**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10805 -1) CONSOLIDER LA PLACE DE LA MÉDIATION SOCIALE]

OBJECTIFS DURABLES



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Réduction des inégalités : la médiation sociale est un outil de régulation des relations sociales entre habitants qui contribue au mieux vivre ensemble sur tout le territoire

GrandAngoulême a pris la compétence facultative de développement de la médiation sociale sur l'espace public en décembre 2018. Pour mettre en œuvre cette compétence, GrandAngoulême a renouvelé en 2024 une convention d'objectifs et de moyens avec l'association OMEGA pour la période 2025-2028.

Elle porte sur les objectifs suivants :

- Faciliter les relations sociales du quotidien par la présence des médiateurs sur le terrain ;
- Prévenir et gérer des conflits et situations conflictuelles sur l'espace public par l'écoute et le dialogue auprès de tous les publics ;
- Accompagner à la mobilité résidentielle dans le cadre des objectifs d'équilibre social de l'habitat de GrandAngoulême. La médiation ainsi déployée contribue à aider les personnes et/ou plus largement les familles notamment d'origine ou de culture non-européenne, à devenir autonomes, à s'insérer socialement et professionnellement dans leur quartier, leur ville ;
- Mobiliser un réseau de partenaires pour faciliter les orientations vers des services de prise en charge sociale, sanitaire, éducative... ;
- Venir en appui aux démarches pour la qualité des services publics liés à l'environnement dans une perspective citoyenne.

Pour l'année 2026, il convient de fixer par avenant le montant de la subvention annuelle et les modalités de versement. Il est proposé d'accorder à l'association une subvention à hauteur de 396 000 €, en progression de +35 k€ afin de maintenir une relation étroite avec les habitants et une écoute attentionnée de leurs besoins qui sont les fondements de la médiation sociale.

Un premier acompte à hauteur de 55 % sera versé à la signature de l'avenant (déduction faite de l'avance de 87 750 €). Un second acompte interviendra en juillet 2026 à hauteur de 35 % ; le solde de 10 % sera versé sur présentation du bilan annuel de l'activité au plus tard en février 2027.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose donc :

D'APPROUVER l'avenant n°2 à la convention de médiation sociale passée avec l'association OMEGA pour la période 2025-2028

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 396 000 € à l'association OMEGA pour assurer la médiation sociale en 2026 sur le territoire de GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant.

Pour : 65 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 6	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Hélène GINGAST, Annie MARC, Mireille RIOU, Zahra SEMANE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU et Zalissa ZOUGRANA ne prennent pas part au débat et au vote) ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--



AVENANT n°2 A LA CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MEDIATION SOCIALE DANS L'ESPACE PUBLIC

Entre

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, sise, 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME, représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n°

Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »,

Et

L'association OMEGA sise 67 boulevard Besson Bey 16000 ANGOULEME, représentée par madame Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU en sa qualité de présidente, dûment habilitée.

Ci-après dénommée « **l'Association** ».

Objet de l'avenant :

L'avenant porte sur le montant financier de la convention 2025-2028 pour l'année 2026.

Disposition financière :

Afin de soutenir la mise en œuvre des objectifs de la convention 2025-2028, GrandAngoulême versera à l'association la somme de 396 000 €.

Le versement de cette somme s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un 1^{er} acompte de 55 % suite au vote du budget de l'année 2026 et à la signature du présent avenant, soit 217 800 €. Cet acompte a fait l'objet d'une avance en fin d'année 2025 à hauteur de 87 750 €. Le solde à verser du 1^{er} acompte est donc de 130 050 €.
- Un 2^{ème} acompte de 35 %, soit 138 600 €, sur présentation d'un rapport d'activité intermédiaire portant au minimum sur 6 mois d'activité, c'est-à-dire au 1^{er} juillet 2026.
- Le solde de 10 %, soit 39 600 €, sur présentation du bilan final de l'année d'exercice. Ce solde devra être sollicité au plus tard le dernier jour de février 2027.

Avenant établi en 2 exemplaires

Fait à Angoulême le

Pour l'Association,

Pour GrandAngoulême,

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
Présidente

Xavier BONNEFONT
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260205-2026_02_028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Publication : 11/02/2026